



Département du NORD
Arrondissement de DOUAI
Canton de Sin le Noble

COMMUNE DE LALLAING

N° 006/168

ARRÊTÉ DU MAIRE

RESTRICTION DE CIRCULATION -INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Ville de Lallaing,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à 2213-1,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R.411-29 à R 411-32, 417-10 et 417-11,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, huitième partie, signalisation

Temporaire approuvée, arrêté interministériel dans sa version consolidée d'Août 2009,

Considérant la demande de [RGPD : Donnée privée occultée] Conducteur de travaux Eiffage Energie Systèmes - Réseau Mobile Zac de la haute Rive 59553 CUINCY pour un arrêté de police de circulation,

Considérant les travaux de mise en place d'une grue mobile STL et une nacelle sur camion poids-lourds,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité du chantier,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, rue Faidherbe, parking du CCAS au droit du chantier à compter du 25 Mars 2024 au vendredi 05 avril 2024.

ARTICLE 2 : L'entreprise sera chargée de la pose des barrières et des panneaux de signalisation portant la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Directrice Générale des Services ;
- Madame la Directrice des Services Techniques ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Douai ;
- Monsieur le Chef du Groupement 5 – SDIS 59 –
- [RGPD : Donnée privée occultée] Conducteur de travaux Eiffage Energie Systèmes

A Lallaing le 25 Mars 2024

Le Maire,

Jean Paul FONTAINE